

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU

BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES

*Projets de réserves de biodiversité pour sept territoires et de
réserve aquatique pour un territoire dans la région
administrative de l'Abitibi-Témiscamingue.*

PAR

LE REGROUPEMENT COMMERCIAL DE SENNETERRE

18 DÉCEMBRE 2012



Le Regroupement commercial de Senneterre (RCS) est un organisme voué à la promotion de l'achat local et au développement commercial sur le territoire de Senneterre. Le RCS est constitué de soixante-dix membres provenant du milieu commercial et industriel. Ayant la responsabilité de faire la promotion de ses membres et donc de l'achat local, plusieurs actions ont été réalisées afin d'atteindre ces objectifs, tels que la mise en place d'une brochure commerciale, la prolongation des heures d'ouverture des commerces ainsi que la mise en place de musique au centre-ville lors de la période du temps des fêtes. Finalement, le RCS est un comité qui agit à titre consultatif auprès de la CDE et de la Ville de Senneterre pour les questions touchant la bonne marche du milieu commercial.

À cet effet, le RCS se montre inquiet de l'avenir économique de la communauté qui repose essentiellement sur l'exploitation de la matière ligneuse. Ce moteur économique favorise les activités touristiques, notamment la chasse, la pêche et la fréquentation du territoire par les véhicules hors route qui jouissent d'une accessibilité au territoire grâce à l'exploitation forestière qui a su développer un important réseau routier forestier.

Contrairement à d'autres communautés de l'Abitibi-Témiscamingue ou du Nord-du-Québec, Senneterre ne peut se targuer de vivre un boom minier et ainsi accepter de voir affaiblir un pan si important de son économie, étant la foresterie, en compensant par un autre secteur économique en développement. Bien que la délimitation des réserves de biodiversité, connue depuis 2002, soit acceptable, elles ont eu un effet fort négatif pour notre municipalité en diminuant d'une façon substantielle la possibilité forestière. On a dû combattre également l'une des pires crises forestières de l'histoire. Malgré tout, nos membres ont gardé confiance en leur milieu et les commerces ont pu prospérer. Par contre, les agrandissements proposés sont totalement inacceptables considérant les impacts négatifs que ceux-ci engendreraient sur l'économie locale.

En plus de restreindre les activités de nos usines de première transformation et de mettre un frein au développement de la villégiature, les aires protégées n'apportent aucune bonification à l'offre touristique considérant qu'aucune mise en valeur de celles-ci n'est considérée. La mise en place d'aires

protégées élargie jette de l'incertitude profonde pour les 1980 personnes qui travaillent à Senneterre, dont 1300 dans les industries du commerce de détails et de services.

L'obsession à vouloir atteindre un pourcentage fixe d'aires protégées est dommageable et nous éloigne du réel objectif d'une protection, sans carence, des espèces animales ou végétales. On doit privilégier la qualité et non la quantité. **Notre force au Québec est d'avoir de la place, de l'espace et du potentiel. Il ne faut pas restreindre et pénaliser notre avenir économique et l'accès futur à ce grand territoire.**

Le Regroupement commercial de Senneterre souhaite donc soutenir les projets d'aires protégées actuels. Par contre, les projets d'agrandissement de ces aires protégées, vu l'impact qu'ils pourraient engendrer à l'économie locale, ne seront pas supportés par le regroupement. De plus, il est recommandé de mettre en place une valorisation des aires protégées sur le secteur de Senneterre afin de compléter l'offre touristique et ainsi contrer les impacts négatifs que les aires protégées apporteront à certains secteurs touristiques reliés à la villégiature.